

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Mardi 17 septembre 2019

INFO PRESSE

Soirée de la prévention des risques professionnels

La direction du Travail et de l'Emploi organise, à destination des employeurs et des chefs d'établissements, une soirée de la prévention des risques professionnels jeudi 19 septembre de 18 h à 20 h à Nouméa, au centre administratif de la province Sud (CAPS).

Dans le cadre de la loi du 19 octobre 2009 relative à la santé et à la sécurité au travail, toute entreprise est tenue de mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels et d'organiser à cet effet, avec des acteurs de la prévention, son effectivité pour la sécurité et la protection de la santé des salariés.

Cette soirée gratuite est ouverte à toute personne qui a un rôle à jouer dans la santé et la sécurité au travail. Elle se déroulera sous la forme d'une session d'information sur les grands principes de cette organisation et présentera les principaux acteurs de prévention publiques, internes et externes.



Au programme :

- ➔ les attentes d'une démarche réussie de prévention des risques professionnels ;
- ➔ l'organisation de la prévention, l'articulation des diverses dispositions du code du travail en la matière ;
- ➔ les acteurs de la prévention, de l'employeur aux salariés en passant par les instances et les organisations représentatives du personnel.